Je m'inscris au colloque
Vieillir, au risque de l'autonomie ?
Mardi 17 juin 2025 à Pacé (35)

M./ Mme : Nom : Prénom :
Profession :
Courriel *(le mail de confirmation d'inscription tient lieu de convocation)* :

Bulletin d' inscription individuelle

Si vous le savez, merci de nous dire si vous serez :
❑ En présentiel ❑ En distanciel
(un lien internet et code accès vous seront adressés)

Inscription **individuelle** :	Inscription au titre de la **formation continue** :
Adresse :	(Toute personne demandant à son employeur le paiement de la formation.) Établissement : ❑ Public ❑ Privé Adresse :
Tél. :	Tél. :
Tarif (par jour) : ***mardi***	***Tarif (par jour) :*** ***mardi***
Tarif particulier : 60 euros ❑	*Tarif organisme : 120 euros* ❑
Tarif étudiant : 30 euros ❑ *(fournir copie carte d'étudiant)*	
Tarif chômeur : 30 euros ❑ *(fournir copie attestation pôle emploi)*	
Tarif senior (+65 ans) : 30 euros ❑ *(fournir copie carte d'identité)*	
Tarif adhérent : 30 euros ❑ *(à jour de sa cotisation)*	*Tarif adhérent : 30 euros* ❑ *(à jour de sa cotisation)*
Repas (buffet debout) : 20 euros ❑	*Repas (buffet debout) : 20 euros* ❑

Un contrat (particulier) ou une convention de formation (employeur) vous sera envoyé(e) ultérieurement.
L'attestation de présence sera fournie lors de l'émargement.

Facture : ❑
Règlement par : ❑ Virement/Mandat administratif
❑ OPCA ou Autre (précisez) ……
❑ Chèque à l'ordre de *« Psychologie & Vieillissement »,* à joindre et qui ne sera encaissé qu'à la fin du stage. Sans règlement l'inscription ne sera pas prise en compte.
Signature :

À retourner à : Association ***Psychologie & Vieillissement***
4 Square de Gascogne – 35000 Rennes
Tél. : 02 99 54 94 68 – Fax : 02 99 54 67 42
psychologie.vieillissement@wanadoo.fr / www.psychogeronto.com
Déclaration d'activité enregistrée sous le n°53350255935 auprès du Préfet de région Bretagne. - Siret : 38188172100033/Code APEC : 8559A – référencé Qualiopi

Date limite :
13 juin 2025

Conditions d'annulation : Aucun remboursement ne sera effectué les 5 jours précédant le séminaire. Entre 5 à 10 jours : 30% de frais de gestion seront retenus. Les frais de restauration ne seront pas remboursés (prestation extérieure).
Les particuliers devront nous faire part de leur annulation par lettre recommandé AR.
Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant dont nous sommes seuls destinataires.